



Les Echos de la Belle

Journal d'informations des communes associées de Celles-sur-Belle / Montigné / Verrines-sous-Celles

N° 40 - Janvier 2014

EDITO



Avec la proximité des élections municipales, la communication est contrôlée : c'est pour cela que mon édito ne fera ni allusion à ce que nous avons fait ni allusion à nos projets proches ou lointains. Je me contenterai de porter à votre connaissance la déclaration - conclusion du Congrès des Maires de France auquel quelques élus ont participé. Bien sûr, cette déclaration peut être déclinée pour Celles-sur-Belle comme pour les plus de 36 000 communes françaises.

Réunis en leur 95^{ème} Congrès annuel, les maires et présidents de communautés souhaitent une nouvelle étape de décentralisation fondée sur la confiance, et proposent, à cette fin, 20 actions pour :

1. L'instauration d'un véritable partenariat avec l'Etat. Celui-ci ne peut reposer que sur un dialogue et une concertation permanents. Le Haut Conseil des territoires doit être le lieu où se négocie et s'écrit le « pacte de confiance et de responsabilité »
2. L'organisation d'une concertation bilatérale avec l'Etat sur tous les grands sujets car les élus locaux, qui tirent leur légitimité du suffrage universel, agissent en conscience et lèvent l'impôt, ne sont pas des partenaires comme les autres.
3. La stabilisation des dotations de l'Etat au minimum à leur niveau actuel.
4. L'élaboration d'une loi de finances pour les collectivités territoriales permettant de clarifier, dans un document unique, l'ensemble des échanges financiers entre l'Etat et les collectivités locales.
5. La recherche d'une autonomie réelle par une réforme fiscale afin de redonner des marges de liberté d'action aux collectivités locales.
6. La correction des inégalités de ressources entre collectivités par une véritable péréquation, ainsi qu'un meilleur équilibre entre impôts économiques, financiers et impôts ménages.
7. La garantie d'un accès au crédit permettant la préservation de l'investissement public que les collectivités financent à plus de 70 %, jouant ainsi un rôle essentiel pour l'économie du pays.
8. La diminution drastique et assumée des normes imposées par l'Etat ou l'Union européenne.
9. La reconnaissance légitime et nécessaire de la place des élus locaux dans le processus décisionnel européen sur tous les sujets qui concernent les collectivités locales.
10. La clarification du rôle de l'Etat qui doit pleinement exercer ses missions régaliennes.

11. L'accompagnement et le soutien par l'Etat des départements dans la construction de leurs projets de territoire.

12. La consolidation de la commune et le renforcement des synergies entre les communes et leurs intercommunalités par la libre définition de l'intérêt communautaire et la mutualisation des moyens nécessaires pour porter, ensemble, les projets structurants de territoires.

13. Le maintien d'un lien organique fort entre les communes et leurs outils intercommunaux pour l'élection des délégués communautaires.

14. La reconnaissance des « métropoles » de dimension européenne dotées d'un statut spécifique.

15. L'abaissement du seuil de population au-dessus duquel s'applique le scrutin de liste pour les scrutins municipaux et le dépôt obligatoire de candidature quelle que soit la taille de la commune.

16. La mise en place d'une véritable co-élaboration des schémas régionaux ou départementaux.

17. La reconnaissance des communes et de leurs intercommunalités comme des acteurs à part entière des grandes politiques sociales et environnementales.

18. Le renforcement des capacités d'action et l'élargissement du rôle des communes en tant qu'autorités organisatrices de l'énergie.

19. La prise en compte des fortes contraintes, notamment financières, des communes et de leurs intercommunalités dans la refondation de l'école.

20. La mise en place d'un véritable statut de l' élu garantissant un égal accès à la fonction électorale aux femmes et aux hommes et quelle que soit la position sociale et professionnelle.

Les maires et présidents de communautés de France souhaitent s'associer pleinement à la modernisation de notre pays. Pour cela, ils ont besoin de moyens adaptés à l'ampleur de leur tâche, de confiance et de libertés. Alors, avec l'Etat, ils pourront être porteurs des politiques indispensables pour relever les défis auxquels notre pays est confronté.

Malgré toutes ces interrogations, soyez assurés que nous ferons tout pour rester près des habitants pour répondre à leurs besoins.

Je vous souhaite une bonne année 2014.



Jean-Marie ROY
Maire de Celles-sur-Belle

> UN NOUVEAU VISAGE À LA MAIRIE



Depuis le 15 septembre, Sylvie Roy, directrice des services de la commune a choisi de faire évoluer sa carrière à la mairie de Niort.

Fabienne Albert, alors adjointe à la directrice, a répondu favorablement pour occuper cette fonction. Nous avons procédé à un appel à candidatures pour le poste qui devenait vacant.

Christelle Versabeau (en poste à la Direction départementale des territoires des Deux-Sèvres) a été retenue et a intégré les services début décembre. Nous lui souhaitons la bienvenue et pleine réussite dans ce nouveau poste.

> L'EAU, C'EST NOTRE VIE !

Vous avez un projet de récupération des eaux de pluie, d'un forage, ou votre maison est déjà équipée ?

Alors quelques petits rappels :

- > Toute installation doit-être déclarée en mairie.
- > Si vous souhaitez utiliser cette eau dans votre habitation pour la chasse d'eau ou le lavage des sols, les canalisations doivent être indépendantes du réseau public.
- > L'usage des eaux de pluie pour le lavage du linge, de la vaisselle ou la préparation des aliments ou des boissons est interdit car l'eau de pluie, avant d'être collectée, ruisselle sur des surfaces souvent polluées (tuiles, gouttières souillées par la pollution ou les oiseaux ou autres animaux).
- > Pour les eaux de forage, un contrôle régulier par un laboratoire agréé doit être fait et peut être demandé.

Une documentation est à votre disposition à la mairie de Celles-sur-Belle ou sur le site www.ars.poitou-charentes.sante.fr



SALLE ROBERT DALBAN

Le Conseil Municipal avait décidé d'honorer un acteur célèbre né à Celles-sur-Belle en 1903 en la personne de Gaston BARRE (Robert Dalban nom d'acteur). Robert Dalban est surtout connu dans le cinéma par de nombreux seconds rôles et en particulier « Les Tontons Flingueurs ». Depuis le dimanche 22 décembre dernier, la salle des Halles porte le nom de « salle Robert Dalban ». Le nouveau nom a été dévoilé en présence de Monsieur Eric Gautier, Président du Conseil Général, Madame Delphine Batho, députée, de Monsieur Jean-Marie Roy, Maire de Celles-sur-Belle et de Monsieur Pierre Billard, maire honoraire de Celles-sur-Belle qui a retracé la vie de Robert Dalban. Etaient aussi présents les membres de l'association locale « Cinéma Vidéo Cellois » et les représentants départementaux et régionaux de « Cinéma chez Nous ». Merci à l'équipe des forgerons qui a façonné le nom de la salle

(photo ci-jointe) et au graphiste qui a bien fait revivre Robert Dalban par des esquisses très expressives (venez les découvrir lors des prochains films).



> TRANSFERT DE LA DISTRIBUTION D'EAU AU SERTAD

Changement pour la commune mais aucun changement pour les habitants et abonnés de Celles-sur-Belle. L'eau, pour la commune, était en grande partie puisée sur le territoire. Face aux lois et en application de la réglementation sur la protection des captages, les diverses stations de pompage ont été fermées. La production d'eau nécessaire aux habitants cellois est maintenant fournie par deux unités : le SMAEP 4B basé à Périgné qui fournit l'eau aux abonnés de Montigné et à une partie de Verrines et le SERTAD qui dessert déjà en eau le bourg et les hameaux de Verrines et Celles-sur-Belle.

Le SERTAD produit l'eau pour le Sud Deux-Sèvres à plus de 60 000 habitants et la distribue à plus de 12 000 habitants.

La distribution jusqu'à votre compteur était déjà faite par le SMAEP 4B et par le SERTAD sauf sur Celles-sur-Belle qui avait gardé en régie cette compétence.

Devant la demande pressante de l'Etat, et aussi le souhait du Conseil Général, et devant les normes de

plus en plus draconiennes, les syndicats et régies doivent se regrouper. La compétence « distribution eau » en régie à Celles-sur-Belle, lors d'une séance du Conseil Municipal du 17 octobre 2013, a été transférée au SERTAD à compter du 1^{er} janvier 2014.

Aucune incidence pour vous, abonné, si ce n'est l'entête de la facture qui était mairie de Celles-sur-Belle et qui sera maintenant SERTAD.

L'employé de la ville de Celles-sur-Belle affecté au service (en l'occurrence Jean-Louis MARSAULT) quittera donc les services communaux et sera automatiquement employé par le SERTAD à compter du 1^{er} janvier 2014.

D'ores et déjà deux conseils : à l'aube des grands froids et si ce n'est déjà fait, pensez à protéger votre compteur et en cas de problème sur votre distribution d'eau, vous devez maintenant appeler le SERTAD au 05 49 29 28 85.

La compétence en assainissement (collectif et non collectif) est conservée par la commune de Celles-sur-Belle et donc pas de changement pour la facture.

> SEMAINES DE LA POÉSIE 2014



Onze années de poésie à Celles-sur-Belle ! Et l'obtention du label national « Ville en poésie » ! Les « Semaines de la poésie 2014 » se dérouleront du 8 au 23 mars 2014.

L'année passée, ce sont plus de 365 enfants et adolescents qui ont participé à notre poésie locale et ont permis d'obtenir une reconnaissance qui va bien au-delà de notre secteur : le label « Ville en poésie ». Cette année encore, notre commune verra la poésie s'installer durant deux semaines consécutives dans différents lieux et un nouveau recueil de poèmes

d'enfants et d'adolescents sera édité. Tous les amateurs de poésie, qu'ils soient passionnés par l'écriture ou la lecture, pourront participer aux différentes animations (présence de poètes, soirée musicale, soirée lectures, etc...) qui se dérouleront pour cette occasion.

Ouvert à tous, grands et petits, vous pourrez écrire des poèmes sur un thème de votre choix et les déposer dans les urnes que vous trouverez dans les lieux suivants : mairie de Celles-sur-Belle, Verrines, bibliothèque municipale, le point

Accueil touristique de l'Abbaye et la résidence des Chanterelles, entre le 6 janvier et le 3 février à 12h.

Vous pourrez également vous inspirer du thème national qui, cette année est : « la poésie au cœur des arts ». Ce concours permettra l'édition d'un « Recueil de Poèmes » diffusé à la bibliothèque, dans les mairies, le foyer rural de Verrines, etc... La remise des prix se déroulera le vendredi 21 mars à 18h à l'Abbaye Royale. Ce sera également l'occasion de vous faire découvrir le « Promenoir poétique » mis en place en automne, parcours sur lequel vous pouvez flâner en partant du parking de l'Aumônerie sur une distance de 3,5 km bordé de poèmes. Le programme des animations et expositions de ces « Semaines de la poésie 2014 » à Celles-sur-Belle, vous sera prochainement communiqué.

Alors, tous à vos plumes !

> ELECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES

Elles se dérouleront les 23 et 30 mars 2014.

Pour les communes de plus de 1000 habitants, et c'est donc nouveau pour Celles-sur-Belle, c'est un scrutin de liste.

Pour Celles-sur-Belle, Verrines et Montigné, il y aura une (ou plusieurs) liste(s) de 27 noms avec la parité hommes-femmes.

De plus, sur le même bulletin, à gauche une liste de 27 noms sera la liste des candidats au Conseil Municipal et à droite ce sera la liste des candidats qui représenteront Celles-sur-Belle au Conseil Communautaire.

Ce bulletin de vote devra être utilisé **sans rajout de nom, sans nom rayé, sans annotation** ou alors le bulletin sera considéré comme nul.

Pour voter, une pièce d'identité est obligatoire (avec le nom et une photo).

Pour les résultats, si une liste obtient plus de 50 % des suffrages exprimés dès le premier tour, il n'y a pas de second tour et les sièges sont attribués en fonction des résultats et dans l'ordre de la liste : la moitié des sièges à la liste vainqueur puis l'autre moitié répartie proportionnellement aux résultats des listes en présence (aucun siège aux listes qui obtiendraient moins de 5 % des suffrages exprimés).

Si aucune liste n'obtient la majorité au premier tour, un second tour aura lieu et ne peuvent s'y présenter que les listes ayant obtenu plus de 10 % des suffrages exprimés au premier tour. Au second tour, la liste vainqueur est celle qui a le plus de voix et la répartition est faite comme ci-dessus.

Le Conseil Municipal constitué votera pour l'élection du Maire, puis pour l'élection des Maires délégués de Verrines et Montigné, puis pour l'élection de tous les adjoints en une seule liste (l'ensemble du bureau doit être paritaire à deux près).

> CENTENAIRE DE LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE

Nous allons célébrer cette année le centenaire du début d'une terrible guerre qui allait avoir des conséquences dramatiques durant une bonne partie du XX^e siècle, vider les campagnes, faire plus de 10 millions de morts.

Mais de la Première Guerre Mondiale, nous ne nous souvenons souvent que des notions apprises au collège ou au lycée, nécessairement synthétiques. Chaque famille française a eu son mort et cette horreur a marqué les esprits au point que la légende vient parfois embrouiller le réel.

La commune de Celles-sur-Belle, en partenariat avec le Pays Mellois envisage de commémorer cet événement afin de transmettre aux plus jeunes la mémoire des combattants de la Grande Guerre par des actions en direction du public et des scolaires pendant la période du 2 août au 11 novembre.

A cet effet, et sachant que cette guerre a laissé dans son sillage un grand nombre d'archives privées, des objets, des lettres, des cartes postales, des photographies qui sont encore conservés pour la plupart dans les familles, **la commune lance un**

appel pour recueillir des éléments afin de réaliser différentes manifestations (expositions, visites, conférences etc...).

Les témoignages et documents seront valorisés puis restitués à leur propriétaire.

Pour tous renseignements ou propositions, il convient de vous rapprocher des services de la mairie. Merci d'avance pour votre contribution et votre participation à ce projet.



> PANNEAUX LUMINEUX

Depuis quelques années, la commune veut donner une information plus dynamique aux citoyens et pense en particulier aux panneaux lumineux.

Après diverses études et demandes de renseignements auprès des fabricants, et après plusieurs réunions de la commission communication, il a été choisi d'acheter 2 panneaux dont l'un sera implanté à l'espace commercial (avec double face et ainsi lecture dans les deux sens de circulation) et l'autre près de la mairie.

Le Conseil Municipal a entériné la décision

d'achat lors de la séance de décembre. La mise en place devrait se faire courant du premier trimestre 2014.

Ces panneaux permettront de donner en direct et très rapidement toutes les informations de la mairie, mais aussi de la Préfecture, du Conseil Général.

De plus, ce pourrait être un bon outil pour permettre aux associations de faire connaître leurs plus grandes manifestations (un règlement d'utilisation sera rédigé et diffusé aux associations).



> TÉLÉTHON



L'association départementale AFM et la municipalité (qui a mis à disposition stands, matériels et salles) remercient les personnes et les associations celloises qui ont aidé à l'animation des 6 et 7 décembre et en particulier : la Chorale A Travers Chants (concert à Verrines), les Amis de la Belle et les Doigts Agiles, la Gymnastique

Volontaire, le Tir de Verrines, la Pétanque, les Randonneurs, les Sapeurs-Pompiers, 3AM (voitures anciennes), des baptêmes de 4X4 par des particuliers, l'association de Chantemerle.

Elles remercient également les entreprises ou associations qui ont offert ou préparé une partie du

repas servi à l'Abbaye Royale où 133 personnes étaient présentes : la SOCOPA, Sèvre et Belle, Intermarché, Fiée des Lois, le GAEC Pineau-Lacaze, le Moto Club, l'Entente Sportive Celles-Verrines et les trois boulangeries locales.

Merci aussi aux associations : la Gymnastique Volontaire, l'Amicale des employés communaux, le Hand Ball Club, le Tir de Verrines, La Bourse aux Vêtements, le Dojo Sud Deux-Sèvres, les Randonneurs, le Roller, l'ACCA de Celles-sur-Belle, les Amis de l'Abbaye, les Amis des Chanterelles, Les Amis de la Belle, l'association La Verrinoise et aux particuliers qui ont déposé des dons dans les urnes. Merci aussi à la communauté cantonale de Celles-sur-Belle qui a diffusé sur le canton les animations. L'ensemble des dons et des activités a rapporté **3 517,40 €** à laquelle s'ajoute la subvention de la commune de 600 €.

Merci à tous et rendez-vous le 1^{er} week-end de décembre 2014 pour la prochaine édition.

> DES TULIPES POUR LA VIE

Pour sa 17^{ème} année consécutive, le Lions Club de Melle Pays Mellois vous accueillera au printemps sur sa parcelle située entre Celles-sur-Belle et Niort. Les fonds récoltés grâce à votre générosité seront répartis entre les hôpitaux de Niort, Melle, Poitiers et Enfants et Santé pour la lutte contre le cancer.

N'hésitez pas à aller acheter les bouquets de tulipes pour participer à cette belle action.



> FLEURISSEMENT



Début 2013, pour sécuriser le rond-point de la Cigogne, autant pour les usagers (par manque de visibilité) que pour les employés

(danger dû à la circulation et à la fixation de produits toxiques sur les végétaux lors de leur entretien), il a été décidé de réaménager complètement le rond-point.

Un cabinet spécialisé dans les aménagements de ronds-points nous a proposé gracieusement une étude et une maquette qui ont été présentées lors d'une séance du Conseil Municipal. Malgré le sérieux de l'étude et un projet attrayant, le Conseil Municipal n'a pas donné suite car l'opération financière était bien au-delà de nos possibilités.

C'est pour cette raison qu'au printemps 2013, une jachère fleurie a été mise en place par nos jardiniers. Mais le projet s'est affiné et c'est en janvier 2014 que l'aménagement (qui se fera en régie donc beaucoup moins coûteux) commencera pour voir son épilogue avant l'été. L'aménagement du rond-point sera fait dans le même esprit que l'aménagement de l'ensemble des massifs de la commune. Ce sera ainsi, avec l'avenue de Niort terminée, un ensemble qui invitera les touristes à entrer dans la ville.

> FLEUR DE CELLES

La Fleur de Celles a eu lieu le 29 septembre dans les jardins de l'Abbaye Royale. Nous avons accueilli moins d'exposants que l'an dernier (28 au lieu de 33). Les visiteurs semblent, par contre, se fidéliser. Les animations proposées ont rencontré un franc succès et le public a porté un grand intérêt aux abeilles et à l'extraction du miel.

**Le Conseil Municipal et le personnel municipal
sont heureux de vous offrir
leurs meilleurs voeux
de santé, bonheur et réussite dans vos projets
pour l'année 2014**

